

LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Les frais de formation sont pris en charge par :

- Le stagiaire (ou son responsable légal) L'entreprise bénéficiaire Autre organisme

🔗 Dans le cadre d'un financement par l'employeur ou un autre organisme, merci de renseigner les champs suivants :

Coordonnées de l'employeur ou de l'organisme financeur :

Dénomination :

Responsable :

Adresse :

.....

CP : VILLE :

Mail :

Téléphone: / / / / / / / / / / / SIRET :

Nom de la personne à contacter :

LES MODALITES D'INSCRIPTION

En conformité avec les dispositions en vigueur, le Centre de formation A.F.I.S., s'engage à :

- faire parvenir au stagiaire (à son employeur) une convention de formation (celle-ci dûment signée par les deux parties - constituera définitivement l'inscription du stagiaire)
- adresser avant le stage le programme de formation, les renseignements relatifs à son organisation (horaires ; lieux)
- envoyer à l'établissement en fin de stage une attestation de présence et la facture correspondante aux sommes dues

LE STAGIAIRE ET SON RESPONSABLE LEGAL
(si le stagiaire est mineur)

L'EMPLOYEUR

Date :

Signature :

Cachet et Signature